



ARRÊTÉ N° AC_2025_DR_1500

Portant réglementation de la circulation sur la D28C du PR 0+000 au PR 0+156, du lundi 19 janvier 2026 au mercredi 28 janvier 2026, à l'occasion de travaux de livraison et mise en place d'un poste de transformation par une grue, sur le territoire de la commune de REUILLY.

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Le maire de REUILLY,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2025-D-0851 du 07 août 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'avis réputé favorable de M./Mme le Maire de Saint-Pierre-de-Jards,

Vu l'avis favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun) en date du 21/11/2025,

Vu l'avis favorable de Mairie de CHÉRY en date du 21/11/2025,

Vu l'avis favorable du département du CHER en date du 05/01/2026,

Vu la demande présentée le 04/11/2025 par l'entreprise ENEDIS demeurant 32 Bd Marx Dormoy, 36100 Issoudun,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la D28C du PR 0+000 au PR 0+156, du lundi 19 janvier 2026 au mercredi 28 janvier 2026, à l'occasion de travaux de livraison et mise en place d'un poste de transformation par une grue,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de VATAN,

ARRÊTENT

Article 1 :

Du lundi 19 janvier 2026 au mercredi 28 janvier 2026, sur la D28C du PR 0+000 au PR 0+156, en et hors agglomération, sur le territoire de la commune de **REUILLY**, à l'occasion de travaux de livraison et mise en place d'un poste de transformation par une grue, réalisés par l'entreprise ENEDIS et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée par une interdiction à tous les véhicules (sauf aux riverains et aux véhicules de service public).

La durée des travaux est estimée à une journée sur la période.

Article 2 :

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée suivant l'annexe localisation.

Article 3 :

La signalisation de chantier et de déviation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise **ENEDIS** et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées,
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel,
- la mairie de chaque commune concernée.

Article 6 :

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

Le Maire de **REUILLY**,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun),

L'entreprise **ENEDIS**,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Secrétariat des assemblées,

Le Département du **CHER**,

Au maire de la commune de **CHÉRY**,

Au maire de la commune de **SAINT-PIERRE-DE-JARDS**,

Unité Territoriale de **VATAN**,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 **MONTIERCHAUME**,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 **CHATEAUROUX**,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,

du Patrimoine et de l'Education,

Le Chef de l'Unité Territoriale de Vatan,

07/01/2026


Laurent LÉGER

Le maire de REUILLY

Nom, Prénom, Qualité

Carole BAPTISTA DE HORTA,
Maire de Reuilly



Renseignements

Unité Territoriale de VATAN

11 avenue de la Sentinelle, 36150 VATAN - Tél. 02.54.03.47.00

DGARTPE-UTVATAN@indre.fr

Délai et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Département de l'Indre

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex
Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

